



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 29 mars 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 8.1, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 7.1, 7.2, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h40.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.1.4), Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney** : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon** : M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 8.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 0.2), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 8.1), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON (jusqu'au rapport 0.3), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (jusqu'au rapport 0.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'au rapport 8.1), M. Michel LOYAT (à partir du rapport 0.2 et jusqu'au rapport 4.2), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 0.3), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 8.1), Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.3), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN (à partir du rapport 8.1) **Beure** : M. Auguste KOELLER **Boussières** : M. Roland DEMESMAY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chaleze** : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 8.1) **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.3) **Champagney** : M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins** : M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND à partir du rapport 8.1), M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête** : M. Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 0.3) **Deluz** : Mme Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin** : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain** : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François** : M. Claude PREIONI **Gennes** : Mme Maryse MILLET (représentée par M. Gilles DUMAS) **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Jean PIQUARD **La Vèze** : M. Jacques CURTY **Larnod** : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET) **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux** : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 8.1), M. Gérard VALLET **Nancray** : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noiron** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 1.1.3) **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 1.1.3) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 8.1) **Routelle** : M. Claude SIMONIN **Saône** : Mme Maryse BILLOT (représentée par M. Alexis JACOB à partir du rapport 8.1), M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Thoraise** : M. Jean-Michel MAY **Torpes** : M. Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit** : Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 8.1) **Vorges-les-Pins** : M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 8.1).

Etaient absents : **Besançon** : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Carine MICHEL, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Champoux** : M. Thierry CHATOT **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **François** : Mme Françoise GILLET **Grandfontaine** : M. Laurent SANSEIGNE **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Mamirolle** : Robert POURCELOT **Miserey-Salines** : M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château** : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Osselle** : M. Jacques MENIGOZ **Pelousey** : M. Claude OYTANA **Pirey** : M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugy** : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jean-Pierre ISSARTEL **Serre-les-Sapins** : M. Christian BOILLEY **Vaire-Arcier** : M. Patrick RACINE.

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI (à partir du 1.2.1), E. ALAUZET, P. BONTEMPS (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.2), Y.M. DAHOUI, F. FELLMANN (à partir du 0.3), J.L. FOUSSERET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 1.1.1), V. HINCELIN, M. LOYAT (à partir du 4.3), C. MICHEL, F. PRESSE (jusqu'au 0.3), J. SCHIRRER (à partir du 1.1.1), C. TISSIER (jusqu'au 0.3), N. WEINMAN (jusqu'au 0.2), Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BLESSEMILLE (jusqu'au 0.3), R. REYLE (à partir du 1.1.1), F. GILLET, R. POURCELOT, D. JOLY, M. COTTINY, S. MONLLOR, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.3).

Mandataires : G. VERRO (à partir du 1.2.1), N. MOUNTASSIR, M. LOYAT (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.2), J.P. GOVIGNAUX, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 0.3), G. BAULIEU, B. RONZI, L. HAKKAR, M.O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), C. DEVESA, J. MARIOT (à partir du 4.3), M.N. SCHOELLER, N. GUILLEMET (jusqu'au 0.3), N. WEINMAN (à partir du 1.1.1), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.3), J. MARIOT (jusqu'au 0.2), B. CYPRIANI, A. KOELLER, R. DEMESMAY, R. REYLE (jusqu'au 0.3), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 1.1.1), C. PREIONI, D. HUOT, M. FELT, E. DUMONT, J.M. MAY, B. BOURDAIS (jusqu'au 1.1.3).

Délibération n°2012/001697

Rapport n°8.2 - Réalisation d'une étude des réseaux et équipements d'assainissement des eaux usées

Réalisation d'une étude des réseaux et équipements d'assainissement des eaux usées

Rapporteur : Jean-Pierre GOVIGNAUX, Vice-Président

Commission : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « Etude des réseaux et équipements d'assainissement des eaux usées »	Montant BP 2012 : <ul style="list-style-type: none">• En dépenses : 200 000 €• En recettes : 180 000 € Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• En dépenses : 200 000 €• En recettes : 180 000 €

Résumé :

Ce rapport propose de réaliser en partenariat avec le Conseil Général du Doubs et la Ville de Besançon une étude des réseaux et équipements d'assainissement des eaux usées au niveau du territoire communautaire. Cette opération comportera un marché principal d'étude et des commandes annexes qui seront passés par un groupement de commande dont le Grand Besançon serait coordonnateur. Cette démarche portera notamment sur les éléments principaux suivants :

- un état des lieux et un diagnostic des équipements existants.
- un descriptif des services publics d'assainissement non collectifs.
- des propositions d'amélioration ou de renforcement des équipements.
- si besoin, des investigations complémentaires de terrain.

Elle sera suivie par un comité de pilotage et un comité technique. Les communes et syndicats intercommunaux seront bien entendu informés et consultés tout au long de la démarche.

Un budget de 200 000 € TTC est alloué à l'opération et une subvention de 50 % est attendue de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse. La CAGB prendra en charge 10 % du coût. Le rendu final aura lieu en 2013.

Le Conseil Général du Doubs (CG 25) et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse (AE RMC), afin d'arbitrer et orienter leurs décisions de financement, souhaitent disposer d'une étude technique globale concernant l'assainissement sur un périmètre large correspondant à peu près à celui de la CAGB. Elles ont donc sollicité la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération pour engager une discussion et examiner les possibilités et conditions de réalisation d'un tel travail en commun.

Plusieurs réunions d'échange ont ainsi eu lieu fin 2011 pour discuter de la participation de la CAGB à cette démarche. Lors de la réunion du bureau du 27 janvier dernier, les membres ont souligné l'intérêt d'une telle démarche qui doit cependant rester centrée sur l'approche technique du sujet et l'estimation des coûts d'investissement induits, en intégrant un volet relatif à l'assainissement non collectif.

I. Intérêt d'une réflexion prospective large

Les communes (ou les syndicats intercommunaux) sont de plus en plus confrontées à des décisions et difficultés liées à l'absence de réponses techniques satisfaisantes en matière d'assainissement :

- certaines installations (réseaux de collecte, traitement) sont à rénover, à modifier ou à développer du fait de leur âge, des contraintes de rejet aux milieux ou de l'évolution de l'urbanisme,
- l'urbanisation peut se trouver entravée par l'absence de potentiel d'assainissement,
- le manque d'une vision et d'une cohérence plus larges ne permet pas toujours d'effectuer le meilleur choix de solutions technico-économiques qui sont de plus en plus intercommunales,
- la Ville de Besançon a besoin d'une approche prospective pour mieux maîtriser l'avenir de la station de Port Douvot,
- elles ne disposent pas des expertises techniques suffisantes.

Le Conseil Général et l'Agence de l'Eau ont clairement annoncé des perspectives financières plus contraintes et insisté, en conséquence, sur la nécessité d'une rationalisation des investissements et fonctionnements futurs qui passe par l'existence d'un document cadre.

L'assainissement représente donc un réel enjeu pour l'avenir du territoire de l'Agglomération. La participation du Grand Besançon à la réalisation d'une étude des réseaux et équipements d'assainissement est donc utile et montrerait encore un peu plus, sur un nouveau sujet concernant très directement les communes au quotidien, le rôle communautaire de la CAGB. D'ailleurs, lors d'une réunion du bureau l'an passé, il avait été convenu que la CAGB ferait un état des lieux de l'assainissement sur l'ensemble des communes de la communauté.

II. Portage d'une étude des réseaux et équipements d'assainissement

La Ville a rappelé son intérêt pour une démarche de ce type. Mais elle ne peut pas la porter seule du fait de l'étendue du secteur géographique concerné qui va bien au-delà de son territoire de compétence. Elle peut cependant en être partenaire.

La CAGB peut tout à fait être partenaire au titre d'une étude générale qui concerne directement l'avenir de son territoire.

Le CG 25 ne souhaite pas être maître d'ouvrage seul d'une telle étude mais peut également être partenaire au titre d'une étude générale qui concerne un sujet où il exerce déjà actuellement une compétence forte.

L'Agence de l'Eau RMC ne peut pas être maître d'ouvrage mais est prête à soutenir financièrement la démarche.

Un portage par le SMSCOT ou l'AUDAB a également été envisagé mais n'est pas apparu comme une bonne idée pour des questions de compétence notamment.

Le portage proposé pour mener cette démarche consiste donc en un groupement de commande composé du Grand Besançon, du Conseil Général et de la Ville de Besançon. Ce portage à trois permet d'impliquer chacun, de répondre à ses compétences et d'assurer aux communes qu'il s'agit bien d'une réflexion technique amont et globale.

III. Objet et financement de l'étude

L'objet de l'étude des réseaux et équipements d'assainissement portera sur :

- un état des lieux des équipements existants (collecte, transport et traitement) à partir d'une analyse bibliographique des études, données existantes, dossiers de travaux passés ainsi que de visites de terrain et rencontres avec les communes et syndicats intercommunaux.
- un descriptif des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) existants.
- un diagnostic de ces équipements existants, entre autre au regard de l'âge et de l'état, des performances, des filières de traitement, des capacités, de l'état des milieux et des perspectives de développement du territoire.
- des propositions techniques et chiffrées d'amélioration ou de renforcement des équipements, avec éventuellement plusieurs scénarios (selon la pertinence) et leur impact sur le prix de l'eau.
- des investigations complémentaires de terrain pourront être faites en tant que de besoin à l'issue de l'état des lieux pour disposer d'un diagnostic suffisant (état des réseaux, mesures de qualité au niveau des milieux, etc.).

Le périmètre de l'étude sera celui de la Communauté d'Agglomération, à peine élargi pour tenir compte de la réalité technique et institutionnelle.

Un budget de 200 000 € TTC est alloué à l'opération correspondant à une estimation de 100 000 € pour l'étude principale et le reste à consacrer si besoin aux investigations complémentaires.

Le financement prévoit une subvention de 50 % de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse (perçue par la CAGB), avec une clause d'arrêt en cas de refus, et est donc le suivant :

- CA Grand Besançon : 10 %
- Ville de Besançon : 10 %
- Conseil Général du Doubs : 30 %
- Agence de l'Eau RMC : 50 %

IV. Convention de partenariat et de groupement de commandes

Une convention de partenariat et de groupement de commandes a donc été rédigée et sera proposée pour approbation au Bureau d'avril 2012. Cette convention définit les éléments et conditions de réalisation de cette opération dont les principaux sont les suivants :

Le Grand Besançon sera le coordonateur du groupement de commande et pilote de l'opération. Les deux autres membres s'engagent néanmoins à participer activement à ces instances.

L'objet de l'étude est décrit.

Un budget de 200 000 € TTC est alloué à l'opération.

Le rappel du financement avec une clause d'arrêt en cas de refus de la subvention de 50 % de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse.

Un comité de pilotage est constitué, aidé par un comité technique de suivi assurant la conduite opérationnelle de l'opération

Les communes et syndicats intercommunaux seront bien entendu informés et consultés tout au long de la démarche.

A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- **Approuve :**
 - la réalisation d'une étude des réseaux et équipements d'assainissement, en partenariat avec la Ville de Besançon et le Conseil Général du Doubs,
 - le budget de l'opération à hauteur de 200 000 € TTC,
 - le plan de financement avec une participation du Grand Besançon à hauteur de 10 % (soit 20 000 €),
- donne délégation à Monsieur le Président, ou son représentant, pour entreprendre toutes démarches, signer tous documents et prendre toutes décisions à intervenir dans le cadre de cette opération et du cadre financier présenté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager toutes démarches et procédures nécessaires à la passation et l'exécution des marchés liés à l'opération dans le cadre du budget alloué.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109
Contre : 0
Abstentions : 2

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 11 AVR. 2012

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président
Gabriel BAULIEU

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

414